

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Conseil de communauté du **28 mars 2013**

Délibération n° 2013-3846

commission principale : urbanisme

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Lyon 2°

objet : Zone d'aménagement concerté (ZAC) Lyon Confluence - 1ère phase - Financement du passage sous-ferroviaire Panama - Convention avec Réseau ferré de France (RFF) - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement

Rapporteur : Monsieur le Conseiller David

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 15 mars 2013

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : vendredi 29 mars 2013

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, M. Buna, Mmes Guillemot, Vullien, MM. Kimelfeld, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Mme Peytavin, M. Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Julien-Laferrrière, Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, MM. Bernard B., Bousson, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, M. Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Imbert, Jacquet, Justet, Kabalo, Mmes Laurent, Laval, MM. Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, MM. Lévêque, Longueval, Lyonnet, Martinez, Millet, Morales, Mmes Perrin-Gilbert, Pesson, MM. Petit, Pili, Plazzi, Quiniou, Mmes Rabatel, Revel, Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Serres, Suchet, Terrot, Thévenot, Mme Tifra, MM. Touleron, Uhlich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas.

Absents excusés : MM. Charrier (pouvoir à Mme Besson), Daclin (pouvoir à M. Lebuhotel), Crimier (pouvoir à M. Da Passano), Arrue (pouvoir à M. Kimelfeld), Barral (pouvoir à M. Vincent), Bouju (pouvoir à M. Reppelin), Assi (pouvoir à M. Buffet), Mme Ait-Maten (pouvoir à M. Coulon), M. Balme (pouvoir à M. Jacquet), Mmes Bocquet (pouvoir à M. Geourjon), Bonniel-Chalier (pouvoir à M. Bernard B.), MM. Braillard (pouvoir à Mme Frih), Chabert (pouvoir à M. Barret), Huguet (pouvoir à M. Gignoux), Joly (pouvoir à M. Gillet), Lambert (pouvoir à M. Longueval), Mme Levy (pouvoir à M. Augoyard), M. Ollivier (pouvoir à M. Suchet), Mme Pallega, MM. Pillon (pouvoir à M. Grivel), Réale (pouvoir à M. Passi), Roche (pouvoir à M. David G.), Thivillier (pouvoir à Mme Peytavin), Turcas, Mme Yéréman (pouvoir à M. Barthélémy).

Absents non excusés : MM. Calvel, Barge, Bolliet, Llung, Louis, Muet, Nissanian, Touraine.

Conseil de communauté du 28 mars 2013**Délibération n° 2013-3846**

commission principale : urbanisme

commune (s) : Lyon 2°

objet : **Zone d'aménagement concerté (ZAC) Lyon Confluence - 1ère phase - Financement du passage sous-ferroviaire Panama - Convention avec Réseau ferré de France (RFF) - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement

Le Conseil,

Vu le rapport du 6 mars 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le présent rapport concerne l'approbation de la convention à intervenir entre Réseau ferré de France (RFF) et la Communauté urbaine de Lyon relative au financement du passage sous-ferroviaire sud Montrochet désormais baptisé Panama, ouvrage primaire inscrit au programme des équipements publics (PEP) de la ZAC Lyon Confluence 1ère phase à Lyon 2°.

Par délibération n° 2011-2542 du 17 octobre 2011, le Conseil a approuvé la modification n° 3 du programme des équipements publics (PEP) de la ZAC Lyon Confluence 1ère phase. Cette modification a porté notamment sur la création d'un passage sous ferroviaire, dans le cadre de la réalisation de la voie au sud de Montrochet reliant le port Rambaud au cours Charlemagne, et sur le principe de financement de cet ouvrage par la Communauté urbaine, pour un montant prévisionnel de 12 342 720 € TTC.

Ce passage sous-ferroviaire est destiné à alléger le trafic au carrefour Montrochet/Charlemagne et facilitera la relation entre le port Rambaud avec la deuxième phase d'aménagement.

La réalisation et les modalités de financement seront établies par voie de convention entre la Communauté urbaine et Réseau ferré de France (RFF).

Les études d'avant-projet/projet (AVP/PRO), prises en charge financièrement par l'opération d'aménagement, ont fait l'objet d'une convention de financement entre la société publique locale d'aménagement (SPLA) Lyon-Confluence et RFF, signée le 14 février 2012. Ces études, réalisées par SNCF IGSE durant l'année 2012, ont permis d'affiner l'estimation initiale du coût de l'opération. Ce coût prévisionnel est évalué à 9 055 828,00 € HT soit 10 830 770,29 € TTC.

Aujourd'hui, il est proposé d'établir, par voie de convention, les modalités de réalisation et de financement des premiers travaux, en préalable à la construction de l'ouvrage.

Le besoin de financement des premiers travaux est évalué au stade des études AVP/PRO à 4 990 000 € HT courants, soit 5 968 040 € TTC. Ce montant comprend une somme forfaitaire correspondant aux frais de maîtrise d'ouvrage de RFF arrêtee à 12 000 € HT. Ces premiers travaux permettent de couvrir les frais de maîtrise d'ouvrage et de maîtrise d'œuvre, les éventuels frais de perturbations ferroviaires et les frais d'épreuve de l'ouvrage.

Une seconde convention organisera ultérieurement le financement des travaux principaux. Le coût des travaux principaux est évalué au stade des études AVP/PRO, à 3 832 329 € HT ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission urbanisme ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - le principe de la réalisation du passage sous-ferroviaire Panama sous maîtrise d'ouvrage de Réseau ferré de France (RFF),

b) - l'attribution d'une subvention d'équipement pour une 1ère tranche de travaux d'un montant de 5 968 040 € TTC,

c) - la convention à passer entre la Communauté urbaine de Lyon et RFF définissant, notamment, les modalités d'attribution de cette subvention.

2° - **Autorise** monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - **Décide** l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale P06 - Aménagements urbains pour un montant de 5 968 040 € TTC en dépenses à la charge du budget principal, répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 895 206 € en 2013,
- 5 072 834 € en 2014,

sur l'opération n° OP06O0500.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 38 565 208,25 € en dépenses.

4° - **Le montant** à payer sera imputé sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercice 2013 - compte 204182 - fonction 824.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 29 mars 2013.